



Deuils judiciaires

Lawrence Muller (1956-2024).

Ce 6 mai 2024, le barreau de Bruxelles célébrait son 40^e anniversaire et se réjouissait du lien ainsi maintenu entre les avocats francophones et néerlandophones, membres des deux ordres communautaires. Cela se passait dans la grande salle Henry Le Bœuf du palais des Beaux-Arts, excusez du peu. Après les discours, une quinzaine d'avocats se sont succédé pour donner un concert très varié, qui allait de la musique classique (Bach, Chopin...) au jazz et même à la musique pop. Pour organiser et diriger cette seconde partie, il fallait à la fois un musicien sans doute amateur mais talentueux et un avocat respectueux des valeurs fondamentales de la profession, donc respecté par ses confrères. Au barreau de Bruxelles, nul ne pouvait mieux cumuler ces deux qualités que Lawrence Muller. Nul ne pouvait mieux incarner la recherche à la fois du beau et du juste. Il fut donc choisi, et le concert a connu un indéniable succès.

À peine quelques semaines plus tard, le 20 août, Lawrence s'est écroulé sans crier gare sur un sentier de l'Aveyron qu'il parcourait avec quelques amis randonneurs, comme chaque année à la fin du mois d'août. Il avait 68 ans. La stupeur fut totale tant il était, comme l'a rappelé le bâtonnier, une figure respectée et aimée du barreau de Bruxelles. Il savait faire preuve de rigueur (d'abord pour lui-même, comme en témoigne son mode de vie strictement végétarien), mais aussi d'empathie, d'humanité, de générosité, et d'une compréhension profonde de la confraternité. Débordant d'activité, il fut successivement membre du conseil de l'Ordre, secrétaire de l'Ordre, professeur de déontologie et, depuis 2017, membre du cabinet du bâtonnier, toujours disponible pour écouter, conseiller, rechercher la meilleure solution. J'atteste sans réserve du rôle actif qu'il a joué pendant mon bâtonnat, en 1996, et qu'il a poursuivi

depuis lors, laissant dans les services de l'Ordre une empreinte qui n'est pas près de s'effacer. Au demeurant, qu'est-ce qui l'empêchait d'aller plus loin ?

Sur le mode mineur, il s'amusait à exploiter les richesses de la langue française sous des formes parfois un peu subversives, comme les contrepèteries que nous échangeons régulièrement. Sa sensibilité était grande et je me suis dit très tôt, dès son arrivée au barreau, que c'est à ses émotions qu'on voit que ce garçon a des qualités. Nous partageons aussi avec quelques autres le même amour des albums de Tintin, où il se montrait incolable...

Mais le dernier mot revient à la musique, que j'évoquais en commentant. Lawrence savait tout sur les instruments à vent, bois et cuivres, et les pratiquait presque tous. Le jazz et le saxophone, en particulier, étaient sa passion. Peut-être lui venait-elle de son père qui était américain, et de sa naissance à Monterey en Californie ? Je n'en ai pas moins eu le bonheur de l'accompagner au piano dans le répertoire de la musique classique, où il jouait avec un égal talent de la clarinette, de la flûte et du hautbois. Je le vois et l'entends encore jouer le début de la première suite pour violoncelle de Bach transposée au saxophone, devant les îles du Golfe du Morbihan, un soir au soleil couchant. C'était extraordinairement beau. Aujourd'hui, son fils Maxence et Nicole, sa compagne, se diront qu'il est mort comme il aurait souhaité mourir, mais plus tard évidemment. Il est tombé brusquement, foudroyé sans s'être rendu compte de rien, entouré de ses amis marcheurs, au cours d'une belle randonnée qu'il avait lui-même organisée, dans un pays qu'il aimait.

Au centre de Liège, là où se trouve l'ancienne université, il y a une « place du 20 août » dont peu de gens savent à quel événement elle se rapporte. Ceux qui lui ont donné ce nom avaient-ils une faculté prémonitrice ? Nos-

tradamus s'était-il manifesté pour annoncer la date fatale du 20 août 2024 ? Je ne passerai plus par-là, en tout cas, sans avoir

une pensée émue pour celui qui fut mon ami.

François GLANSORFF



Communiqués

Lancement de l'association belge du droit de l'Union européenne « BEDER » le 22 novembre 2024.

Depuis quelques mois maintenant, la Belgique peut se réjouir de disposer d'une nouvelle association belge de droit de l'Union européenne. Des représentants de toutes les universités flamandes et francophones ont pris l'initiative de créer une nouvelle organisation, baptisée BEDER — fusion de BE et de « Droit européen/Europees Recht ».

BEDER est depuis mai dernier membre de la Fédération internationale de droit européen, « FIDE » qui regroupe les Associations pour le droit européen de chaque État membre, ainsi que celles de pays candidats et de la Norvège et la Suisse. À ce titre, BEDER a déjà débuté la désignation de rapporteurs nationaux pour les congrès biennaux de la FIDE.

BEDER aspire à être un réseau dynamique pour tous ceux qui, en Belgique, sont actifs dans le domaine du droit de l'Union européenne, que ce soit dans le milieu académique, au sein des institutions de l'Union européenne, de la magistrature, du monde des affaires ou du barreau. À travers son site internet, BEDER diffusera des informations sur les événe-

ments et conférences se déroulant en Belgique sur des thèmes liés au droit de l'Union européenne, ainsi que sur des publications pertinentes. Un rendez-vous annuel réunira des praticiens du droit, des universitaires autres professionnels pour favoriser les rencontres et l'échange d'idées. Young BEDER, la branche dédiée aux jeunes chercheurs et chercheuses, a également été mise sur pied pour constituer un réseau dynamique et intensif pour les talents émergents en droit de l'Union européenne en Belgique.

Le 22 novembre 2024, la première assemblée annuelle se tiendra au Palais d'Egmont à Bruxelles, avec une intervention du président de la Cour de justice, Koen Lenaerts. Celle-ci sera suivie d'un cocktail où l'ensemble des membres de BEDER seront conviés. C'est donc le moment pour tous les lecteurs du *Journal des tribunaux* dont la pratique a un lien avec le droit de l'Union européenne de rejoindre l'association. L'adhésion coûte 65 EUR par an, avec un tarif réduit pour les étudiants et doctorants, et peut être effectuée rapidement via secretariat@beder.be ou www.BEDER.be. Les personnes morales peuvent également adhérer et ainsi permettre à plusieurs collaborateurs de participer.



Journal
tribunaux

Made
in EU

ADMINISTRATION : LARCIER
ABONNEMENT 2024 : 490 €
Le numéro : 45 €

Abonnement : Lefebvre Sarrut Belgium SA
Rue Haute, 139/6 - 1000 Bruxelles
Tél. : (0800) 39.067 - Fax : (0800) 39.068
ou tél. : 32-(0)2 548.07.13 - Fax : 32-(0)2 548.07.14
E-mail : orders@larcier-intersentia.com
<http://www.larcier-intersentia.com>

Éd. resp. : Paul-Etienne Pimont
Lefebvre Sarrut Belgium SA
Éditeur : Lefebvre Sarrut Belgium SA, rue Haute, 139/6 - 1000 Bruxelles